

PARTIE V  
*Chapitre 23*

**Raison d'être  
de l'évaluation *ex ante*  
d'impact sur la pauvreté**

## Qu'est-ce que l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté?

L'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté est un processus expressément conçu pour renseigner les donateurs et les pays partenaires sur les conséquences probables, voulues ou non voulues, des interventions des donateurs. Elle permet aussi d'apprécier le bien-être de différents groupes sociaux, notamment des populations pauvres et vulnérables. L'approche de la pauvreté qui est retenue est une approche multidimensionnelle telle qu'elle est définie dans les Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté et ancrée dans les OMD. Dans la pratique, il peut s'agir aussi bien d'un examen rapide que d'une analyse plus approfondie.

## Raisons justifiant une approche harmonisée de l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté

La Déclaration de Paris souligne que les pays partenaires et les donateurs sont mutuellement responsables des résultats obtenus en matière de développement. Si le suivi et l'évaluation des progrès accomplis vers les objectifs de développement des stratégies placées sous la conduite des pays (comme les OMD et la croissance favorable aux pauvres) incombent principalement au gouvernement des pays partenaires, les donateurs et leurs partenaires s'efforcent de mieux comprendre et d'optimiser les impacts sur la réduction de la pauvreté de l'aide fournie par les donateurs pour accélérer la croissance favorable aux pauvres et obtenir des résultats profitant davantage aux pauvres.

C'est la raison pour laquelle une méthodologie relative à l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté a été élaborée par une équipe pluridisciplinaire du POVNET<sup>1</sup>. Le principal élément pris en considération a été la nécessité de chercher à harmoniser les approches des donateurs pour éviter tant la confusion créée par des méthodes concurrentes que les demandes souvent contradictoires adressées aux gouvernements des pays partenaires.

L'initiative prise par les donateurs dans ce domaine doit être considérée comme une expression de leur souci de faire preuve de responsabilité et de transparence : responsabilité à l'égard tant de leur opinion publique pour ce qui est du suivi des ressources qu'ils allouent, que des pays partenaires eu égard à la responsabilité conjointe des décisions stratégiques convenues. Une évaluation d'impact sur la pauvreté harmonisée pourrait servir de base à de futures évaluations conjointes avec les gouvernements des pays partenaires et entre donateurs.

## Principaux avantages d'une évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté

L'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté offre l'occasion d'exposer clairement les motifs des actions des donateurs – par exemple, la préférence accordée à un type d'intervention par rapport à un autre – et permet aux partenaires et aux autres parties prenantes d'examiner les hypothèses, la logique et les faits qui sous-tendent les décisions relatives à l'affectation des ressources. Les interventions ayant des répercussions importantes sur la réduction de la pauvreté et la croissance favorable aux pauvres peuvent ainsi être identifiées.

Pour une intervention donnée, l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté fournit en particulier :

- i) Une estimation des résultats qualitatifs et/ou quantitatifs pour la population cible, compte tenu du caractère multidimensionnel de la pauvreté, et une évaluation des répercussions plus générales de l'intervention pour diverses parties prenantes, fondée sur le cadre d'analyse des capacités de l'OCDE/CAD.
- ii) Une estimation de l'impact potentiel sur les OMD et, éventuellement, sur d'autres objectifs stratégiques (par exemple, gouvernance, sécurité).
- iii) Un éclairage sur l'importance et l'interdépendance des différents circuits de transmission par lesquels les changements sont transmis aux parties prenantes.
- iv) Une évaluation du lien existant entre l'intervention et la stratégie nationale de développement/lutte contre la pauvreté.
- v) Une évaluation des principales hypothèses et un inventaire des risques potentiels; parallèlement, une évaluation de la fiabilité des données/informations utilisées pour l'exercice et un recensement des principaux déficits de connaissances.
- vi) Des recommandations à l'intention des décideurs concernant les moyens d'améliorer l'intervention aux fins d'accroître l'impact favorable aux pauvres; les procédures de suivi appropriées et l'opportunité de soutenir ou non l'intervention.
- vii) Un cadre pour le suivi des hypothèses d'impact durant la mise en œuvre et un élément d'appui pour les exercices d'évaluation *ex post*.

Étant donné que l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté étaye les hypothèses sous-tendant la conception de l'intervention et explicite les liens de causalité existant entre les produits de l'intervention et les résultats souhaités, elle peut offrir une base rationnelle pour orienter la conception des systèmes de suivi qui permettront de recueillir les données nécessaires pour vérifier les hypothèses et étudier l'enchaînement de causalité prévu. Cette approche permet d'aborder la question bien connue du « maillon manquant » – la nécessité pour le suivi non seulement d'être centré sur les indicateurs d'intrants et de résultats mais aussi d'étudier les processus par lesquels les activités débouchent sur l'obtention de résultats identifiés.

Grâce à la structure simple des matrices de l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté, une application généralisée de cette évaluation pourrait aussi servir de base à la mise en place d'un système de notification harmonisé des impacts sur la pauvreté.

## Liens entre l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté et d'autres méthodes d'évaluation

L'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté dont il est ici question peut être considérée comme un prolongement de l'analyse du cadre logique/chaîne causale qui renforce le ciblage sur les répercussions directes et indirectes sur la pauvreté pour un large éventail de parties prenantes.

L'approche retenue a diverses sources, en particulier les travaux de la BAD concernant l'impact sur la pauvreté (Fujimura et Weiss, 2000), l'approche fondée sur l'analyse des impacts sur la pauvreté et le social (Banque mondiale, 2003), le cadre d'analyse des capacités de l'OCDE/CAD (OCDE, 2001) et l'approche fondée sur la pérennité des moyens d'existence (DFID, 1999). L'évaluation d'impact sur la pauvreté qui est exposée ici, ne remplace aucune de ces approches et cadres, mais s'appuie largement sur leur terminologie et les connaissances accumulées dans la mesure où ils sont déjà anciens et

couvrent tous des aspects importants pour l'évaluation d'impact sur la pauvreté. La terminologie utilisée dans l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté est censée garantir la transparence et la comparabilité entre les différents organismes d'aide et leurs partenaires, et permettre l'acceptation généralisée de l'approche choisie.

La valeur ajoutée apportée par l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté réside dans une méthodologie relativement simple mais efficace et souple, qui peut s'appuyer sur une collecte et une analyse de données plus précises lorsqu'il en existe, mais fournit aussi, à défaut, d'utiles orientations.

La meilleure manière de caractériser les liens existant entre l'évaluation d'impact sur la pauvreté et l'analyse des impacts sur la pauvreté et le social consiste à définir la première comme étant une version allégée de la seconde. L'évaluation d'impact sur la pauvreté est moins contraignante en termes de données, de temps, et de ressources financières et en personnel, mais elle offre néanmoins aux pays partenaires et aux donateurs une solide base pour évaluer de manière transparente les répercussions de leurs interventions sur la pauvreté. Ce type d'évaluation met aussi en lumière les déficits d'information et la nécessité de procéder à de nouvelles collectes et analyses de données, notamment à une analyse complète des impacts sur la pauvreté et le social.

L'évaluation d'impact sur la pauvreté complète plutôt qu'elle ne remplace d'autres évaluations conduites durant le processus d'examen préalable, comme l'analyse du cadre logique, l'analyse coûts-avantages/coût-efficacité et les évaluations environnementales.

## Niveau d'application

La communauté des donateurs s'accorde largement à reconnaître que l'efficacité de l'aide est sensiblement renforcée lorsque cette dernière est fournie à l'appui de stratégies appropriées localement. Une telle approche requiert qu'on mette l'accent sur le dialogue, les cadres nationaux de planification, en particulier les stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP), et l'aide-programme, par exemple dans le cadre d'approches sectorielles.

Une évolution s'opère dans le sens de l'octroi de prêts en faveur de programmes, comme les approches sectorielles, le fonds unique et le soutien budgétaire. Toutefois, rien n'indique que la gamme actuelle des instruments d'aide soit appelée à être profondément remaniée à court terme. Les projets demeureront une composante importante du portefeuille d'activités d'aide même si l'on considère qu'ils peuvent avoir un impact beaucoup plus important lorsqu'ils sont intégrés à un programme ou à une stratégie nationale de développement. Il est difficile de vouloir à la fois mettre à profit cette diversité des modalités d'acheminement de l'aide et réaliser l'objectif consistant à élaborer « *une méthodologie simple, unifiée* », qui est le tout premier objectif de l'évaluation d'impact sur la pauvreté.

L'approche de l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté, qui est présentée ici, est applicable à la plupart des modalités du soutien apporté par les donateurs – projets, programmes, interventions sectorielles et réformes des politiques – encore que la périodicité de l'application, le degré de détail et le volume des ressources allouées soient susceptibles de varier. L'évaluation d'impact sur la pauvreté ne saurait toutefois valoir pour le soutien budgétaire étant donné que ce type d'aide peut être utilisé pour financer n'importe quelle partie du budget du pays partenaire. En l'espère, il faudrait qu'une évaluation d'impact sur la pauvreté traite des réformes appropriées des politiques. Il n'est pas non plus recommandé d'utiliser l'approche considérée pour recenser les impacts qu'ont sur la pauvreté les projets de très petite taille.

## Incidences au niveau des ressources

Il serait assez vain de proposer des procédures complexes qui supposeraient qu'on dégage des ressources d'un montant très supérieur à celui que les organismes d'aide sont prêts à envisager. Par ailleurs, les parties prenantes des pays partenaires doivent être assurées que des décisions lourdes de conséquences pour leurs populations sont prises sur la base d'une solide analyse et que cette dernière est présentée d'une manière aisément compréhensible. C'est pourquoi on ne saurait partir du principe selon lequel une analyse rapide et sommaire garantira un bon rapport coût-efficacité.

Le degré de détail dans l'approche envisagée représente inévitablement un compromis entre une analyse détaillée et une attitude réaliste face aux incidences au niveau des ressources. De façon générale, l'approche obéit au principe selon lequel il vaut mieux voir à peu près juste plutôt que se tromper complètement au sujet des impacts potentiels des interventions sur le bien-être des populations.

Le montant des ressources à prévoir pour réaliser l'évaluation peut être déterminé dans une large mesure par l'organisme d'exécution selon l'ampleur et la portée de l'intervention envisagée.

Un exercice minimal faisant fond sur les données disponibles peut être effectué en un ou deux jours par un consultant connaissant bien le dossier. Plusieurs exemples conçus durant la préparation de la méthodologie ont confirmé cette possibilité. Toutefois, un exercice aussi limité a une fonction essentiellement descriptive et n'est pas conforme au processus itératif et interactif recherché.

De façon générale, une évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté repose sur les capacités d'une petite équipe d'analystes compétents qui collaborent durant la préparation d'une intervention avec des collègues des pays partenaires et exploitent au mieux les connaissances disponibles pour envisager une intervention spécifique dans un contexte donné.

Pour les interventions de grande envergure qui sont censées avoir des incidences notables sur les populations pauvres et vulnérables, il importe de disposer de données plus étoffées et d'une analyse fiable concernant leurs risques et impacts potentiels. L'approche peut alors être renforcée en utilisant une série de méthodes qualitatives et quantitatives pour remédier à de graves déficits de connaissances. Le coût en ressources peut, dans ce cas, être élevé. Autre solution possible ou solution supplémentaire, il peut être procédé à une analyse détaillée des impacts sur la pauvreté et le social. Les informations recueillies et les déficits d'information identifiés dans le cadre de l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté constituent un bon point de départ.

## Mise en œuvre de l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté

L'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté est censée devenir une partie intégrante du processus global d'examen préalable et elle peut être utilisée à différents stades de ce processus, soit de façon descriptive, par exemple pour servir de base aux discussions lors de la phase initiale d'identification, soit de manière plus analytique, par exemple pour fournir des estimations quantitatives (ou du moins, des descriptions détaillées) des principaux résultats et impacts attendus. Des résultats optimums peuvent être obtenus lorsque l'évaluation d'impact sur la pauvreté est utilisée de manière itérative tout au long du processus de préparation, de sorte qu'elle peut influencer sur la conception de l'intervention.

La réalisation de l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté suppose, en règle générale, l'utilisation de données et d'analyses fournies par un large éventail d'outils et de

méthodologies (aussi bien qualitatives que quantitatives) provenant de différentes disciplines selon la situation particulière, les données disponibles, le type d'intervention et les principaux circuits de transmission.

La méthodologie est destinée à être utilisée dans un premier temps par le personnel des organismes d'aide. Il importe de tout mettre en œuvre pour s'appuyer sur des sources locales, et notamment sur les principales parties prenantes. Pour rendre les résultats communicables et utilisables et pour promouvoir l'utilisation généralisée de l'évaluation d'impact sur la pauvreté, il conviendrait de réaliser cette dernière en étroite coopération avec les pays partenaires. À moyen terme, les pays partenaires devraient demander l'application de l'évaluation d'impact sur la pauvreté pour améliorer leur processus de prise de décision fondé sur des données et pour mieux s'acquitter de leur obligation de rendre des comptes à leurs bases de soutien nationales.

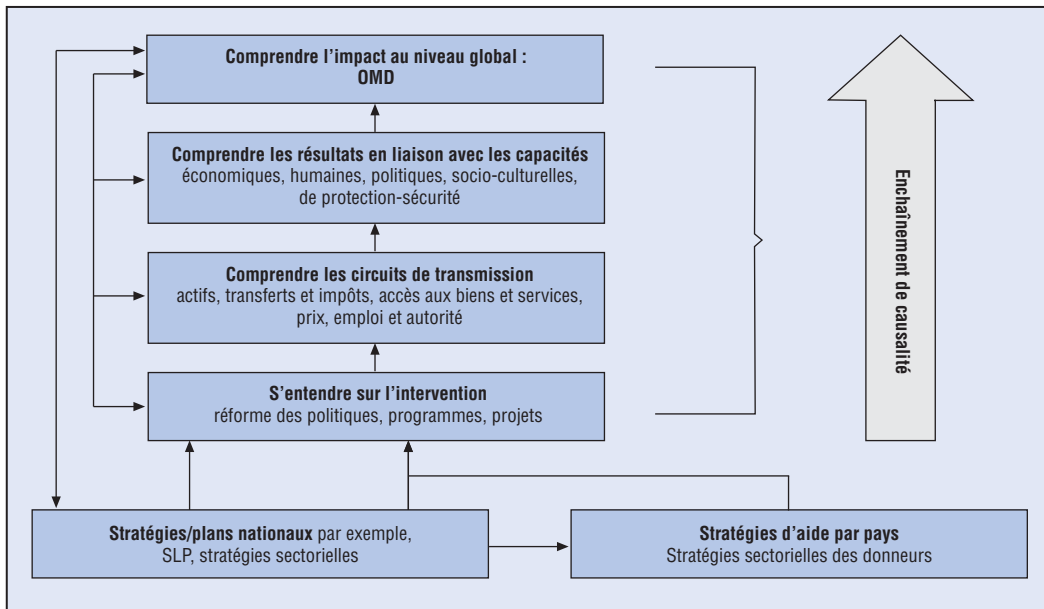
### Cadre analytique de l'évaluation ex ante d'impact sur la pauvreté

L'analyse *ex ante* des impacts multidimensionnels des décisions relatives à l'orientation de l'action et à l'investissement sur la réduction de la pauvreté est une tâche extrêmement complexe, qui s'appuie sur des hypothèses éventuellement controversées et dont les besoins en matière de données sont considérables. L'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté qui a été conçue par l'équipe pluridisciplinaire du POVNET repose sur un cadre simple et des procédures d'évaluation connexes utilisant des méthodologies et définitions existantes.

L'évaluation *ex ante* s'articule autour des grands éléments ci-après :

- i) Le principal point d'accès est la stratégie nationale de développement, en particulier la stratégie de lutte contre la pauvreté et les stratégies sectorielles qui lui sont associées. Ces stratégies déterminent les interventions requises (politiques, programmes et projets).
- ii) La nature de ces interventions détermine à son tour les principaux circuits de transmission par lesquels sont atteints les résultats et impacts voulus ou non voulus. Les principaux circuits de transmission sont les actifs, les transferts et les impôts, l'accès aux biens et services, les prix, l'emploi et l'autorité<sup>2</sup>.
- iii) Les interventions programmées sont ainsi rattachées aux résultats et impacts attendus grâce à une meilleure connaissance des circuits de transmission, des risques et des hypothèses.
- iv) Les changements qui sont transmis par ces circuits ont des incidences sur les capacités socio-économiques, politiques, juridiques, culturelles et de sécurité dont les individus ont besoin pour sortir de la pauvreté. Il est donc nécessaire d'évaluer les résultats à partir d'une analyse de la chaîne causale eu égard aux multiples aspects de la pauvreté.
- v) Dans ce contexte, il faut bien voir que la situation et les besoins des populations pauvres sont différents et que les résultats obtenus sont variables selon qu'on considère, par exemple, les hommes et les femmes.
- vi) Avec des capacités renforcées, les individus seront à même d'améliorer leur niveau de vie, individuellement et collectivement, à court et long termes. Cela se traduira par une accélération de la croissance favorable aux pauvres et par de progrès sur la voie des OMD ou d'autres objectifs jugés prioritaires par les pays partenaires et/ou les donateurs (par exemple, gouvernance, sécurité environnementale globale).

Le chapitre 24 décrit les étapes à suivre pour réaliser une évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté. Chaque étape comporte un énoncé des hypothèses, une description de

Graphique 23.1. Cadre analytique de l'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté

l'enchaînement causal, une identification des risques et un examen des diverses sources d'information utilisées dans l'analyse. Chacune des étapes s'appuie sur les conclusions de la précédente et il existe entre les étapes une certaine itération. Prises conjointement, elles peuvent être considérées comme l'arrière-plan technique de l'étape finale du processus d'évaluation : l'établissement d'une évaluation synthétique de l'intervention. Celle-ci comporte des recommandations en ce qui concerne l'opportunité d'apporter ou non un soutien à l'intervention, les moyens de l'améliorer et les procédures de suivi appropriées.

L'évaluation *ex ante* d'impact sur la pauvreté s'articule autour de plusieurs matrices simples, destinées à structurer l'analyse dans la mesure où une série de questions essentielles sont abordées et où la comparabilité entre les interventions est possible. Ces tableaux peuvent être affinés lorsqu'une analyse plus détaillée se justifie et que les ressources nécessaires sont disponibles.

## Notes

1. En plus des réunions de travail ordinaires des représentants des donateurs, une réunion a été organisée avec des représentants de différents pays partenaires (Bangladesh, Malawi, Sri Lanka, Ouganda et Vietnam).
2. Ces circuits de transmission sont inspirés de ceux qui ont été retenus dans la méthodologie de l'analyse des impacts sur la pauvreté et le social élaborée par la Banque mondiale, le DFID et d'autres instances.

## Références

- Banque mondiale (2003) « Guide pour l'analyse des impacts sur la pauvreté et le social », Banque mondiale, Washington DC.
- DFID (1999) « The Livelihoods Framework: Sustainable Livelihoods Guidance Sheets », No. 2, DFID, Londres, [www.livelihoods.org/info/info\\_guidanceSheets.html](http://www.livelihoods.org/info/info_guidanceSheets.html).
- DFID et Banque mondiale (2005) « Tools for Institutional, Political and Social Analysis (TIPS) in Poverty and Social Impact Analysis (PSIA): A Sourcebook for Commissioners and Practitioners ».
- Fujimura, M. et Weiss J. (2000) « Integration of Poverty Impact in Project Economic Analysis: Issues in Theory and Practice », document interne, Mimeo, Banque asiatique de développement.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2001), *La réduction de la pauvreté*, Lignes directrices du CAD, OCDE, Paris.
- OCDE (2003), *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, Lignes directrices et Ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), « Guidance on Undertaking an Ex ante Poverty Impact Assessment », Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté, document de séance présenté à la réunion du POVNET, 15-17 novembre, Paris.
- Siegel, Paul (2005) « Using an Asset-Based Approach to Identify Drivers of Sustainable Rural Growth and Poverty Reduction in Central America: A Conceptual Framework », Policy Research Working Paper 3475, Banque mondiale, Washington DC.



## Avant-propos

**L**a promotion de la croissance pro pauvres, qui permet selon un rythme et des modalités propres d'améliorer l'aptitude des femmes et des hommes pauvres à participer à l'activité économique et à en bénéficier, devrait être un facteur décisif de mise en place de trajectoires de sortie durable de la pauvreté et, partant, d'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment, celui qui prévoit de réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Depuis 2003, le Comité d'aide au développement (CAD), à travers son Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET), a élaboré et diffusé les bonnes pratiques dans ce domaine.

Les lignes directrices du CAD sur la réduction de la pauvreté, publiées en 2001, ont mis en évidence la multiplicité des causes et des dimensions de la pauvreté et leurs interactions, qu'elles soient de nature économique, humaine, politique, socioculturelle ou touchant à la sécurité. Depuis, les priorités de POVNET ont consisté à définir les stratégies et les politiques conformes à la croissance pro pauvres dans les domaines du secteur privé, de l'agriculture et des infrastructures. POVNET a cherché à établir un consensus sur les fondements de la croissance pro pauvres, et a travaillé sur les récentes propositions relatives aux notions de risque et de vulnérabilité et sur « l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté ».

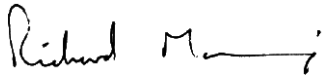
L'insuffisance ou l'inadéquation des infrastructures économiques est l'un des obstacles majeurs à la croissance pro pauvres. Accroître les investissements d'infrastructure et optimiser la gestion et la maintenance des équipements sont des impératifs largement reconnus. Les infrastructures figurent désormais dans les priorités des politiques internationales de développement : elles ont été un des thèmes majeurs abordés lors du Sommet du Millénaire + 5 en septembre 2005, et ont été au centre des réflexions contenues dans le rapport de mars 2005 de la Commission pour l'Afrique. Les donateurs réévaluent la priorité à leur accorder dans leurs programmes.

D'importantes questions subsistent. Quelles normes retenir en termes de qualité et de conception pour assurer la pérennité des investissements ? Comment financer, gérer et faire perdurer les investissements d'infrastructure ? Comment maximiser la contribution des infrastructures à la croissance pro pauvres ? Comment s'assurer que ces investissements profitent aux pauvres ? Ces thèmes ont été abordés par le groupe de travail POVNET sur les infrastructures en s'appuyant sur l'expérience des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des pays partenaires, des acteurs du secteur privé et de la société civile. Après une revue critique des approches passées, le groupe de travail a retenu quatre principes devant guider l'action pour mettre les infrastructures au service de la lutte contre la pauvreté :


- i) s'appuyer sur les stratégies définies par les pays partenaires pour coordonner l'aide ;
- ii) renforcer l'impact des infrastructures sur les pauvres ;
- iii) améliorer la gestion des équipements d'infrastructure pour atteindre des résultats durables ;
- iv) accroître et démultiplier les sources de financement et leur efficacité.

Le présent rapport détaille ces principes directeurs et la manière dont ils s'appliquent aux différents secteurs d'infrastructure, à savoir les transports, l'énergie, les technologies de l'information et de la

communication (TIC) et les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'irrigation. Ces principes et leurs conséquences devraient rencontrer un large consensus parmi les donateurs pour renforcer la contribution des infrastructures à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.



Richard Manning  
Président du CAD



James T. Smith  
Président du POVNET

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le **Comité d'Aide au Développement**, dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. À cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.

Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Commission des Communautés européennes.

## Table des matières

<b>Sigles</b> .....	9
<b>Vers une croissance pro-pauvres : Déclaration de principe</b> .....	11
<i>Partie I</i>	
<b>Messages clés</b>	
Chapitre 1. <b>Introduction</b> .....	19
Chapitre 2. <b>Faire reculer la pauvreté monétaire grâce à une croissance pro-pauvres</b> .....	25
Chapitre 3. <b>Agir sur les multiples dimensions de la pauvreté</b> .....	39
Chapitre 4. <b>La responsabilisation politique et le processus d'élaboration des politiques</b> .....	47
Chapitre 5. <b>Le rôle des donneurs</b> .....	55
<b>Bibliographie</b> .....	65
<i>Partie II</i>	
<b>Le développement du secteur privé</b>	
<b>Messages clés</b> .....	69
<b>Aperçu général</b> .....	73
<b>Notes relatives à quelques questions clés</b>	
Chapitre 6. <b>Élimination des obstacles à l'intégration dans l'économie formelle</b> ..	87
Chapitre 7. <b>Mettre en œuvre une politique de la concurrence dans les pays en développement</b> .....	97
Chapitre 8. <b>Encourager une réaction du côté de l'offre : Assistance technique et financière pour une croissance pro-pauvres</b> .....	107
Chapitre 9. <b>La contribution du secteur financier à l'instauration d'une croissance pro-pauvres</b> .....	117
Chapitre 10. <b>Faciliter l'accès des femmes au marché dans la perspective d'une croissance pro-pauvres</b> .....	129
Chapitre 11. <b>Instaurer un dialogue public-privé ouvert</b> .....	141

Partie III  
Agriculture

<b>Résumé</b> .....	155
Chapitre 12. <b>Les raisons d'un nouveau plan d'action pour l'agriculture</b> .....	161
Gros plan sur cinq mondes ruraux .....	173
Chapitre 13. <b>Accroître la productivité et améliorer l'accès aux marchés</b> .....	177
Gros plan sur l'Afrique subsaharienne .....	195
Chapitre 14. <b>Promouvoir la diversification des activités rémunératrices</b> .....	199
Gros plan sur les chaînes de valeur mondiales – Les petits producteurs ont-ils encore leur place? .....	212
Chapitre 15. <b>Réduire les risques et les vulnérabilités</b> .....	215
Gros plan sur des stratégies plus risquées mais plus prometteuses en termes de rendement .....	225
Chapitre 16. <b>Vers une mise en œuvre du nouveau plan d'action</b> .....	227
<b>Bibliographie</b> .....	243

Partie IV  
Les infrastructures

<b>Résumé</b> .....	249
Chapitre 17. <b>Développer et améliorer les infrastructures pour lutter contre la pauvreté</b> .....	257
Chapitre 18. <b>Les infrastructures au service de la pauvreté – Quatre principes directeurs</b> .....	265
Chapitre 19. <b>Application des principes directeurs dans l'aide sectorielle</b> .....	283
Chapitre 20. <b>Appliquer les principes directeurs aux pays ayant des besoins particuliers</b> .....	305
Chapitre 21. <b>Évaluer les effets des infrastructures sur la promotion d'une croissance pro-pauvres</b> .....	313
Chapitre 22. <b>Effectuer un suivi de l'application des principes directeurs</b> .....	317
Annexe IV.1. <b>L'équipe de projet InfraPoor</b> .....	319
Annexe IV.2. <b>Apports potentiels des infrastructures aux Objectifs du millénaire pour le développement</b> .....	321
Annexe IV.3. <b>Projets et bonnes pratiques en rapport avec les quatre principes directeurs</b> .....	323
<b>Bibliographie</b> .....	339

## Partie V

**Vers une croissance pro-pauvres :  
L'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté**

<b>Résumé</b> .....	347
Chapitre 23. <b>Raison d'être de l'évaluation ex ante d'impact sur la pauvreté</b> .....	349
Chapitre 24. <b>Comment conduire une évaluation ex ante d'impact sur la pauvreté</b> ..	357
Chapitre 25. <b>Adapter les informations demandées aux donneurs à la nature de l'impact souhaité</b> .....	365
Chapitre 26. <b>Comment appuyer la mise en œuvre et le suivi des évaluations ex ante d'impact sur la pauvreté</b> .....	367
<b>Bibliographie</b> .....	369

**Encadrés**

1.1. Outils d'analyse de l'interaction entre croissance, inégalités et pauvreté monétaire. ....	22
2.1. Développement du secteur privé .....	27
2.2. Les infrastructures, un moyen de promouvoir une croissance pro-pauvres ..	30
2.3. Agriculture .....	31
2.4. Les marchés financiers .....	36
3.1. Analyse de l'impact des activités en faveur du développement. ....	44
4.1. Le dialogue en tant qu'instrument d'une réforme des politiques pro-pauvres .....	50
5.1. Promouvoir une croissance pro-pauvres : Quelques exemples d'évolution des approches adoptées et des mesures à envisager .....	61
11.1. La TVA en Tanzanie : Exemples d'un DPP qui n'a pas tenu compte des répercussions que pourrait entraîner un nouveau régime pour les entrepreneurs pauvres. ....	148
12.1. La féminisation de l'agriculture au Cambodge .....	164
12.2. Définition de l'agriculture .....	164
12.3. Dans quelle mesure l'amélioration de la productivité du secteur agricole peut-elle contribuer à faire reculer la pauvreté ? .....	166
12.4. Les nouveautés du plan d'action proposé .....	170
13.1. Pourquoi faut-il se soucier de l'avenir des petits exploitants agricoles? .....	181
13.2. Un nouveau cadre centré sur les petits producteurs pour l'investissement dans la science et la technologie .....	184
13.3. Protéger les droits de propriété et les titres fonciers des femmes .....	187
13.4. Une administration foncière pro-pauvres .....	187
13.5. Subventionnements judiciaires .....	192
14.1. En Chine, les hommes vont vers les villes tandis que les femmes vivent encore sur les exploitations agricoles. ....	208
14.2. Pourquoi préfère-t-on la mobilité temporaire? .....	208
15.1. Le cadre de gestion des risques sociaux de la Banque mondiale .....	219
15.2. Éthiopie : l'assurance contre les intempéries .....	222
16.1. Les mesures spécifiquement agricoles et en faveur de l'agriculture .....	230
16.2. Le programme sur l'efficacité de l'aide. ....	233

**Tableaux**

15.1. Les risques des cinq mondes ruraux .....	223
22.1. Propositions d'indicateurs aux fins du contrôle de l'application des principes directeurs .....	318
24.1. Circuits de transmission et résultats pour les groupes cibles .....	361
24.2. Résultats par groupes de parties prenantes .....	362
24.3. Impacts globaux au regard des OMD, de la Déclaration du millénaire et/ou d'autres objectifs stratégiques .....	363

**Graphiques**

1.1. Représentation schématique des multiples dimensions de la pauvreté .....	20
1.2. Quelques courbes d'incidence de la croissance .....	22
11.1. Cadre pour un dialogue public-privé .....	145
14.1. Trois sphères de possibilités de moyens d'existence diversifiés pour les ménages agricoles .....	201
14.2. Composition du revenu total, par profil de revenu : Tanzanie .....	203
15.1. Deux profils (haut et bas) de revenu .....	225
17.1. Les infrastructures peuvent stimuler et mieux répartir la croissance, et réduire la pauvreté .....	259
17.2. L'aide bilatérale en faveur des infrastructures a fortement diminué. ....	260
17.3. La baisse des investissements des donateurs dans les infrastructures a touché tous les secteurs .....	260
17.4. Les aides bilatérales pour les projets d'infrastructure ne sont que rarement destinées aux régions qui en ont le plus besoin .....	261
17.5. Les investissements d'infrastructure avec participation du secteur privé ont partout diminué, et n'ont jamais démarré dans certaines régions .....	262
17.6. Les dépenses publiques consacrées aux infrastructures ont fortement diminué en Afrique (en % du PIB) .....	262
23.1. Cadre analytique de l'évaluation <i>ex ante</i> d'impact sur la pauvreté .....	355

## Sigles

<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international
<b>Adi</b>	<i>Aguas del Illimani</i>
<b>ADP</b>	Assistance publique pour le développement
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AKFED*</b>	Réseau de l'Aga Khan pour le développement
<b>APD</b>	Assistance publique pour le développement
<b>ASDI</b>	Agence suédoise de coopération internationale
<b>BAD</b>	Banque asiatique de développement
<b>BMZ</b>	<i>Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i>
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement (OCDE)
<b>CDMT</b>	Cadres de dépenses à moyen terme
<b>CEPA</b>	<i>Comision Ejecutiva Portuaria Autonoma</i>
<b>CET</b>	Construction-exploitation-transfert
<b>CIC</b>	Courbe de l'incidence de la croissance
<b>GLT</b>	Construction-location-transfert
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
<b>CPET</b>	Construction-propriété-exploitation-transfert
<b>CSLP</b>	Cadres stratégiques officiels de lutte contre la pauvreté
<b>GUTS</b>	<i>Consumer Unity and Trust Society</i>
<b>DCI*</b>	Agence irlandaise de développement et de coopération
<b>DFID*</b>	Département britannique pour le développement international
<b>DPP</b>	Dialogue public-privé
<b>DSP</b>	Développement du secteur privé
<b>ESSD*</b>	Réseau du développement écologiquement et socialement durable
<b>FAO*</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FMI</b>	Fond monétaire international
<b>GENDERNET</b>	Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme (OCDE)
<b>GTZ*</b>	Agence allemande de coopération technique
<b>IDA*</b>	Association internationale de développement
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>IICA</b>	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
<b>InfraPoor</b>	Équipe de projet sur les infrastructures du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (OCDE)
<b>JBIC*</b>	Banque japonaise de coopération internationale
<b>JICA*</b>	Agence japonaise de coopération internationale
<b>KfW*</b>	Banque allemande de développement
<b>MERCOSUR</b>	<i>Mercado Común del Sur</i>
<b>MPME</b>	Micro, petites et moyennes entreprises

<b>NEPAD*</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>NORAD*</b>	Agence norvégienne de coopération pour le développement
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>OSP</b>	Organisation du secteur privé
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PIDG*</b>	Groupe de développement d'infrastructures privées
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>POVNET</b>	Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (OCDE)
<b>PPI</b>	Programme public d'investissements
<b>PPP</b>	Partenariats public-privé
<b>PPTE</b>	Pays pauvres très endettés
<b>PSIA*</b>	Analyses d'impact sur la pauvreté et le social
<b>REB*</b>	Conseil pour l'électrification des zones rurales
<b>RIC</b>	Réseau international de la concurrence
<b>Seco*</b>	Secrétariat d'État à l'économie (Suisse)
<b>SFI</b>	Société financière internationale
<b>SLP</b>	Stratégie de lutte contre la pauvreté
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>USAID*</b>	Agence des États-Unis pour le développement international

\* Sigle d'origine.



## Vers une croissance pro-pauvres : Déclaration de principe

Des Lignes directrices sur la réduction de la pauvreté adoptées par le CAD en 2001, il ressort que la pauvreté a des causes et des dimensions multiples et étroitement liées entre elles (d'ordre économique, humain, politique, et socioculturel, et touchant à la sécurité). Les présentes orientations à l'intention des donateurs sont centrées sur un aspect particulier de ce tout – à savoir le rôle d'une croissance pro-pauvres dans la lutte contre la pauvreté monétaire. De ce fait, elle met l'accent sur les liens entre la dimension économique et les autres facettes de la pauvreté et sur la façon dont les politiques visant à instaurer une croissance pro-pauvres et celles suivies dans d'autres domaines doivent interagir de manière à induire conjointement un recul majeur et durable de la pauvreté.

Les trois messages essentiels qui se dégagent des travaux sur le sujet sont les suivants :

- Pour être rapide et soutenue, la réduction de la pauvreté doit s'appuyer sur une croissance pro-pauvres, c'est-à-dire une croissance dont le rythme et les modalités améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage. Il est donc indispensable que des mesures soient prises pour influencer tout à la fois sur le rythme de la croissance économique et ses modalités, autrement dit la mesure dans laquelle les pauvres y sont associés, en qualité d'agents comme de bénéficiaires, sont étroitement liés et jouent un rôle décisif pour l'obtention d'un recul durable et conséquent de la pauvreté.
- Les mesures destinées à agir sur chacun des multiples aspects de la pauvreté, y compris dans ses dimensions transversales que sont l'égalité homme-femme et l'environnement, se renforcent mutuellement et doivent aller de pair. Les progrès accomplis sur un front seront d'autant plus rapides que des avancées auront été obtenues dans d'autres domaines. En matière de lutte contre la pauvreté, la notion de dichotomie entre les divers domaines d'intervention des pouvoirs publics ne s'applique pas. Des choix sont certes indispensables, mais ils peuvent être mieux gérés.
- Donner aux pauvres des moyens d'action est essentiel pour que voient le jour les politiques et les investissements voulus pour instaurer une croissance pro-pauvres et remédier aux multiples facettes de la pauvreté. Pour qu'il en aille ainsi, il faut un État et des processus de décision ouverts, transparents et sensibles aux intérêts des pauvres. Les politiques et les ressources doivent être mises au service de l'élargissement des possibilités d'activité économique des pauvres.

Dans l'application des orientations destinées à assurer que l'aide favorise et facilite l'instauration d'une croissance pro-pauvres, les donateurs devront garder à l'esprit le fait

que les pauvres ne constituent pas un groupe homogène, que le contexte diffère considérablement d'un pays à l'autre et que la mise en œuvre des politiques doit s'appuyer sur une meilleure connaissance des pauvres et de leurs stratégies de survie. Promouvoir une croissance pro-pauvres nécessite que les choix stratégiques soient guidés par une évaluation de l'impact des diverses options possibles sur le revenu et le patrimoine des pauvres.

***Pour être rapide et soutenue, la réduction de la pauvreté doit s'appuyer sur une croissance pro-pauvres, c'est-à-dire sur une croissance dont le rythme et les modalités améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage.***

- i) **Le rythme et la structure de la croissance sont déterminants pour obtenir un recul durable et conséquent de la pauvreté.** La croissance économique est une condition essentielle au reflux de la pauvreté monétaire, et elle en est souvent aussi le principal vecteur. Pour que la croissance soit rapide et soutenue, elle doit être à large assise et englober l'ensemble des secteurs et des régions sans laisser de côté la fraction considérable de la population active que constituent les hommes et les femmes pauvres. Le rythme et la structure de la croissance sont interdépendants et ces deux aspects doivent donc être traités simultanément. Les mesures prises pour stimuler la croissance, et notamment garantir la stabilité macro-économique, la qualité des institutions, une gouvernance démocratique et efficace et un climat propice à l'investissement, doivent rehausser l'incitation des pauvres à trouver un emploi ou à créer leur propre entreprise ainsi que leurs possibilités et leur capacité de le faire, de telle sorte que ces derniers soient étroitement associés à la croissance économique.
- ii) **Une structure de croissance pro-pauvres augmente l'effet de la croissance sur la diminution de la pauvreté.** La pauvreté monétaire connaît des évolutions très différentes dans des pays en développement affichant pourtant des taux de croissance économique similaires, situation qui s'explique en partie par la disparité des conditions initiales et en partie par la mesure dans laquelle la croissance intervient dans des secteurs où les pauvres ont une activité économique et dans des régions où ils vivent. Les pouvoirs publics doivent créer des conditions propices à la participation des pauvres au processus de croissance et lever les obstacles qui s'y opposent, par exemple en facilitant l'accès à la terre, au travail et aux marchés de capitaux et en investissant dans les services sociaux de base, la protection sociale et les infrastructures. Les pauvres étant souvent largement tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance, toute stratégie visant à promouvoir une croissance pro-pauvres se doit aussi d'intégrer des mesures de préservation de l'environnement.
- iii) **L'ampleur des inégalités intervient également.** Les inégalités au regard de la détention d'actifs et des perspectives d'avenir amoindrissent la capacité des pauvres de participer et de contribuer à la croissance. Lorsque les inégalités de revenu sont élevées et se creusent, la croissance a moins d'impact sur le recul de la pauvreté à taux égal, et la stabilité politique et la cohésion sociale indispensables à une croissance durable en pâtissent. Les inégalités entre les hommes et les femmes sont un aspect particulièrement important de cette question. Les femmes rencontrent des obstacles particuliers pour ce qui est des actifs, de l'accès et de la participation au processus de croissance, ce qui a de graves conséquences sur la possibilité de mettre la croissance au service des pauvres. L'expérience montre que l'aggravation des inégalités n'est pas une

conséquence inéluctable du processus de croissance à condition que soient associées des mesures axées sur la croissance et les objectifs de redistribution, et aussi sur l'autonomisation et les disparités fondées sur le sexe ou d'autres critères (race, caste, handicap, religion).

- iv) La vulnérabilité des pauvres face au risque et l'absence de protection sociale réduisent le rythme de la croissance et sa contribution au recul de la pauvreté. Les pauvres évitent souvent les options risquées, même si elles peuvent être plus payantes, en raison de leur vulnérabilité. En outre, la victoire sur la pauvreté ne doit jamais être regardée comme acquise : beaucoup de ceux qui réussissent à s'en sortir retombent dans la pauvreté parce que des chocs dus à la main de l'homme ou à des catastrophes naturelles provoquent une dégradation des actifs mêmes dont ils ont besoin pour échapper à la pauvreté. Des mesures de prévention, d'atténuation et de correction des facteurs de risque et de vulnérabilité, y compris par la mise en place de dispositifs efficaces de protection sociale et d'instruments fondés sur les mécanismes du marché, sont de nature à améliorer à la fois la structure et le rythme de la croissance et constituent un investissement efficace par rapport à son coût pour l'instauration d'une croissance pro-pauvres.
- v) **Il faut traiter les causes des défaillances des marchés et en améliorer l'accès.** Le bon fonctionnement des marchés est important pour instaurer une croissance pro-pauvres. Les défaillances des marchés nuisent de façon disproportionnée aux pauvres qui se trouvent souvent dans un rapport de forces défavorable sur les marchés. Les pouvoirs publics doivent s'appliquer à améliorer le fonctionnement des marchés dont dépend la survie des pauvres. Les mesures prises à cet effet doivent être soigneusement conçues, faute de quoi une défaillance des marchés risque de se transformer en défaillance de l'appareil d'État. Les politiques destinées à remédier aux défaillances des marchés doivent être accompagnées de dispositions visant à améliorer la capacité des pauvres d'exercer une activité économique.

***En matière de lutte contre la pauvreté, la notion de dichotomie entre les divers domaines d'intervention des pouvoirs publics ne s'applique pas. Des choix sont certes indispensables, mais ils peuvent être mieux gérés.***

- i) **Les mesures destinées à agir sur chacun des multiples aspects de la pauvreté doivent aller de pair.** La pauvreté a de multiples facettes. La croissance sera d'autant plus pro-pauvres que des avancées seront obtenues sur des fronts autres que la dimension monétaire de la pauvreté. Des politiques plus efficaces nécessitent une meilleure compréhension de ces interactions. Croire qu'il y a dichotomie (entre politiques économiques et politiques sociales, par exemple) risque de conduire à l'erreur. Le rythme et la structure de la croissance sont influencés par des facteurs très divers et ont des conséquences dans tout un éventail de domaines, et tous ces éléments se nourrissent (ou s'affaiblissent) les uns les autres. Les progrès accomplis sur le front de l'objectif du millénaire pour le développement (OMD) relatif à la pauvreté monétaire facilitent les progrès concernant d'autres OMD et *vice versa*.
- ii) **Il reste encore des arbitrages à opérer, mais ils peuvent être mieux gérés.** Les décideurs doivent éviter de prendre des mesures ne s'attaquant qu'à un seul aspect de la pauvreté et négligeant les autres. Autant que possible, les mesures prises doivent être complémentaires et non se compenser. Un ordonnancement des interventions et des investissements peut faciliter la gestion des arbitrages. Les choix stratégiques

doivent s'appuyer sur une connaissance des contraintes incontournables, dérivée de l'analyse des évolutions passées de la croissance, de la pauvreté et des inégalités ainsi que d'appréciations préalables de l'impact sur la pauvreté. L'aptitude des institutions à gérer les arbitrages est capitale pour l'obtention de résultats favorables aux pauvres.

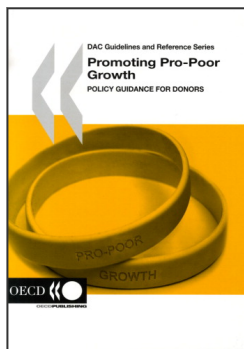
***Pour que des politiques propices à une croissance pro-pauvres puissent voir le jour, il faut que les pauvres disposent des informations et des moyens nécessaires pour s'associer au processus d'élaboration des politiques afin que celui-ci tienne compte de leurs intérêts.***

- i) Les pauvres doivent participer au processus de réforme des politiques qu'appelle toute stratégie de lutte contre la pauvreté (SLP), et l'influencer. Des mesures doivent être prises pour permettre aux pauvres, femmes et hommes, de se faire entendre et d'exercer une influence de telle sorte que les politiques soient fondées sur l'observation des faits et non guidées par d'étroits intérêts acquis.
- ii) **Un appareil d'État fonctionnant correctement est essentiel pour répondre aux besoins des pauvres.** Pour être efficaces, les stratégies de promotion d'une croissance pro-pauvres doivent intégrer des réformes des politiques et des institutions tendant à rendre l'État, dans toutes ses dimensions, davantage comptable des intérêts des pauvres. L'État doit offrir à tous les niveaux une plateforme pour un dialogue structuré, entre les acteurs publics et privés, y compris la société civile et le secteur privé, qui se trouvent souvent marginalisés. Il doit mettre en place les dispositifs d'incitation, l'environnement général et les cadres d'action et de planification requis afin de tenir davantage compte des besoins des pauvres.
- iii) Des réformes pro-pauvres nécessiteront vraisemblablement une modification de l'équilibre politique existant entre les intérêts différents des divers segments de la société. Cela passe par une meilleure compréhension de l'économie politique, des rapports de forces et des moteurs de changement, et par la mise en place de mécanismes formels et transparents de prise de décision, un affermissement de la demande de changements pro-pauvres et un renforcement de la capacité de l'État de répondre à cette demande.

***Côté donateurs, l'objectif de croissance pro-pauvres appelle un changement de comportement, et une action, même renforcée, s'inscrivant dans la continuité du passé n'y suffira pas.***

- i) **Les donateurs doivent centrer leurs efforts sur le soutien des processus internes.** Des stratégies propices à l'instauration d'une croissance pro-pauvres ne peuvent être le fruit que de processus internes, associant les pauvres et se fondant sur une analyse de la situation nationale. Les donateurs doivent appuyer l'émergence et le renforcement de dispositifs formels et transparents qui tiennent compte des intérêts des pauvres et inscrire dans ce cadre leur dialogue sur les politiques à suivre. Ils doivent encourager l'adoption de mesures concourant à donner aux pauvres des moyens d'exercer une influence au sein de ces dispositifs et à renforcer les capacités d'analyse au niveau des pays, notamment pour ce qui est de l'évaluation d'impact sur la pauvreté.
- ii) **L'aide des donateurs doit être souple et adaptée à la situation des pays.** Le type de soutien apporté doit être adapté en fonction du niveau de développement, de l'environnement stratégique et de la manière dont fonctionne l'appareil d'État. Les donateurs doivent tenir compte des besoins particuliers des pays à l'État fragile ou en faillite, question sur laquelle un approfondissement des recherches s'impose.

- iii) Incrire dans une optique de lutte contre la pauvreté l'action engagée dans certains secteurs importants pour une croissance pro-pauvres, comme le développement du secteur privé, l'agriculture, les infrastructures et les facteurs de risque et de vulnérabilité, nécessite une remise à plat des priorités des donateurs. L'importance de ces secteurs pour le rythme et la structure de la croissance a été sous-estimée. De nouvelles approches propres à renforcer les contributions du secteur privé, de l'agriculture et des infrastructures ont été mises au point par le CAD. Des travaux sont en cours sur les facteurs de risque et de vulnérabilité, la protection sociale et la sécurité humaine.
- iv) Les donateurs doivent renforcer leurs capacités organisationnelles afin de se mettre à même de promouvoir efficacement une croissance pro-pauvres, placée sous la conduite des pays partenaires. Ils doivent mettre en place des dispositifs de soutien et d'incitation appropriés à l'intention du personnel de terrain et créer à l'échelon local des équipes multidisciplinaires conjointes dotées des moyens requis pour négocier, coordonner et mettre en œuvre les programmes. Les mesures prises récemment dans ce sens dans plusieurs pays partenaires doivent être étendues à d'autres pays.



Extrait de :  
**Promoting Pro-Poor Growth**  
Policy Guidance for Donors

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264024786-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2008), « Raison d'être de l'évaluation ex ante d'impact sur la pauvreté », dans *Promoting Pro-Poor Growth : Policy Guidance for Donors*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264024809-28-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).